



COMMISSION EUROPÉENNE
DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social, relations industrielles

**Compte rendu de la réunion plénière
du Comité du dialogue social dans le secteur de la construction
Bruxelles
20 mai 2008**

1) Accueil et introduction

La réunion est présidée par M. John Stanion (UK/CC – FIEC), qui souhaite la bienvenue aux participants.

Il annonce que M. Jackie Morin, chef de l'unité Dialogue social à la Commission européenne, quittera son poste à la fin du mois d'août. Il apprécie l'excellent travail de M. Morin ainsi que le soutien solide et efficace qu'il a toujours prodigué au comité de dialogue social sectoriel (CDSS) dans le secteur de la construction, et le remercie très chaleureusement de la part de la FIEC et de la FETBB.

Le président évoque le congrès 2008 de la FIEC, qui se tiendra les 19 et 21 juin à Dublin. La FIEC élira un nouveau président et un nouveau comité directeur, et discutera de la manière dont les responsabilités devront être partagées à l'avenir. Quant à lui, c'est la dernière fois qu'il préside une réunion plénière du CDSS.

Le président donne lecture de l'ordre du jour, qui est modifié.

2) Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 11 décembre 2007

La FETBB et la FIEC confirment avoir reçu les différentes versions linguistiques du compte rendu et les approuvent.

3) Les négociations EU-Afrique sur le «détachement» de travailleurs

La FETBB et la FIEC ont envoyé une lettre commune au commissaire Mandelson pour exprimer leur regret de ne pas avoir été consultées au sujet des négociations entre l'Union européenne et certains pays d'Afrique centrale, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), concernant le détachement de travailleurs du bâtiment et de l'industrie du bois en Europe.

M. Carlos Gimeno Verdejo, de la DG TRADE, explique que dans le cadre de l'OMC, la consultation des partenaires sociaux n'était pas prévue. Il était nécessaire de faire une offre minimale ne concernant que les travailleurs du bois (menuisiers, charpentiers, monteurs de clôtures) à l'exclusion des autres secteurs. Les employeurs d'Afrique centrale doivent signer

un contrat avec une société européenne; les travailleurs doivent remplir des conditions minimales d'expérience professionnelle. On exige normalement trois ans d'expérience professionnelle, et six ans pour les travailleurs du bois.

De plus, les travailleurs africains doivent bénéficier des mêmes conditions de travail et des mêmes salaires que les travailleurs des pays d'accueil.

L'embauche n'est possible que si la main-d'œuvre européenne fait défaut. Ces offres ont par conséquent des répercussions minimales sur la situation de l'emploi en Europe.

La FETBB veut savoir comment il serait possible de contrôler les certificats et l'expérience professionnelle des travailleurs. Il serait pratiquement impossible de contrôler les salaires effectivement payés.

M. Gimeno répond que le suivi dans la pratique dépend de chaque État membre.

Comme la venue de ces travailleurs doit obéir à des exigences clairement définies et à des accords avec tous les pays d'Afrique centrale, le détachement de travailleurs du bois a des répercussions minimales sur le secteur de la construction.

4) Développements intervenus dans le cadre de la réglementation européenne dans le secteur de la construction

Une audition concernant le projet de rapport du CESE aura lieu le 22 mai.

5) Demandes conjointes de subventions en cours au titre de la ligne budgétaire 04.03.03.01

a) Recherche sur le «travail indépendant» et les «faux indépendants» dans le secteur de la construction:

M. Buelen, de la FETBB, rend compte des travaux en cours. Une première réunion se tiendra le 30 mai à Londres. Tous les sous-traitants sont connus et le contrat a été signé. Le nombre de pays est descendu de 18 à 11 et les experts nationaux seront désignés par les partenaires sociaux. Il sera nécessaire de discuter de la portée et des thèmes du rapport; un équilibre entre «réglementation» et «non-réglementation» doit se dégager. Il sera indispensable de déterminer dans quelle mesure les États membres sont en mesure de redéfinir «le travail légal» et «le travail illégal».

b) Banque de données «Détachement»:

M. Campogrande, de la FIEC, rend compte du projet de la banque de données «Détachement». La Commission n'a pas encore envoyé sa décision, mais les retours d'information sont positifs. *(Entre-temps, la DG EMPL a confirmé l'octroi de la subvention.)* Contrairement à ce qui a été fait pendant la première phase, ce sont des experts nationaux désignés par les partenaires sociaux concernés qui rédigeront les rapports nationaux. Le projet sera lancé quand il sera officiellement accepté. Un coordonateur sera alors nommé.

c) ICPCI-REACH

M. Gehring, de la FETBB, expose sommairement le projet «REACH dans le secteur de la construction», qui a été discuté en détail le 26 octobre 2007, à la réunion du groupe de travail, «Santé et sécurité». La question du financement de ce projet demeure ouverte. La Commission n'a pas encore envoyé de notification officielle à la FETBB, mais on n'attend pas de réponse positive. *(Entre-temps, la DG EMPL a confirmé que ce projet ne recevra pas de subvention.)*

La FETBB espère parvenir à un consensus avec l'industrie chimique.

La FIEC remercie la FETBB de tous ces renseignements et souligne que le financement du projet REACH doit être garanti et que la participation de l'industrie chimique est essentielle.

6) Autres demandes conjointes de subventions:

Reconnaissance des qualifications de maçons:

M. Gehring, de la FETBB, rend compte du projet «Maçon», qui a été soumis en février au titre de la ligne budgétaire Leonardo.

La réponse officielle de la Commission est attendue en juin.

(Note: Entre-temps, la DG EAC a accepté le projet «Maçon».)

7) Nouveau programme de travail pluriannuel du dialogue social (2008-2011), pour approbation définitive:

Le nouveau programme de travail 2008-2011 est approuvé à l'unanimité.

8) Formation professionnelle:

M. Campogrande, de la FIEC, et M. Gehring, de la FETBB, rendent compte de la réunion du groupe de travail, qui a eu lieu le 12 février 2008.

Pour plus de détails, consulter le compte rendu de la réunion du 12 février du groupe de travail du CDS sur le site:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/construction/2008/20080212_arbeitsgruppe&vm=detailed&sb=Title

9) Sécurité et santé au travail:

M. Gascón, de la FIEC, et M. Gehring, de la FETBB, rendent compte de la réunion du groupe de travail, qui a eu lieu le 13 mars 2008.

Pour plus de détails, consulter le compte rendu de la réunion du 13 février du groupe de travail du CDS sur le site:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/construction/2008/20080313_arbeitsgruppe&vm=detailed&sb=Title

10) Emploi

M. Dufour, de la FIEC, et M. Buelen, de la FETBB, rendent compte de la réunion du groupe de travail, qui a eu lieu le 15 avril 2008. M. Buelen résume la situation du futur Comité de haut niveau sur la directive «Détachement».

Pour plus de détails, consulter le compte rendu de la réunion du 15 avril du groupe de travail du CDS:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/construction/2008/20080415_arbeitsgruppe&vm=detailed&sb=Title

11) Divers

Discussion sur l'organisation éventuelle d'un atelier de travail conjoint sur les conséquences des arrêts récents de la CJCE pour la directive «Détachement»:

La FIEC et la FETBB conviennent de l'organisation d'un atelier de travail conjoint sur les affaires de la Cour de justice des Communautés européennes «Laval», «Viking» et «Rueffert», dans le but de créer un échange de vues et de discuter d'éventuelles actions communes futures.

M. Campogrande, de la FIEC, signale le colloque de l'Association internationale de la sécurité sociale, qui traitera des risques pour la santé et la sécurité dans le secteur de la construction. La FIEC peut y envoyer des intervenants. Les organisateurs aimeraient qu'à cette occasion, une déclaration conjointe soit signée par les partenaires sociaux, mais on ne sait pas s'il s'agit des partenaires sociaux internationaux (CICA et FITBB) ou européens (FETBB et FIEC). M. Haegglund répond que la FETBB reviendra sur ces questions la semaine prochaine lors de la réunion de son Comité exécutif.

Au nom du Comité, M. Haegglund remercie M. Stanion de l'efficacité de son travail pendant ces quatre dernières années et lui souhaite bonne chance.

12) Prochaines réunions en 2008:

GT sur la formation professionnelle:	26 et 27 juin à Gijon
GT sur la sécurité et la santé:	13 et 14 octobre
GT sur l'emploi:	20 et 21 novembre
Réunion plénière:	16 décembre